

Le congrès de Mulhouse s'est exprimé avec 128 Pour, 99 Contre, 73 Abstentions et 28 NPPV concernant l'utilisation du pronom "iel" en lieu et place de "il et elle". A titre exceptionnel, et afin de prendre en compte la diversité du vote, les textes du congrès de Mulhouse utilisent les 3 termes "il, elle et iel". Le SNUipp-FSU poursuivra sa réflexion sur cette question qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'utilisation du langage égalitaire.

Thème 4

Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?

Le congrès de Mulhouse s'est exprimé avec 128 Pour, 99 Contre, 73 Abstentions et 28 NPPV concernant l'utilisation du pronom "iel" en lieu et place de "il et elle". A titre exceptionnel, et afin de prendre en compte la diversité du vote, les textes du congrès de Mulhouse utilisent les 3 termes "il, elle et iel". Le SNUipp-FSU poursuivra sa réflexion sur cette question qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'utilisation du langage égalitaire.

1. Construire des alternatives respectueuses des droits humains et de la planète

Pauvreté, conflits armés, persécutions, dérèglement climatique dû à l'activité humaine, créent des mouvements de population à l'échelle planétaire. Face à ces migrations, les états européens verrouillent les frontières au mépris de la vie et des droits humains fondamentaux. Les crises économiques, sociales, écologiques, démocratiques et géopolitiques sont générées et aggravées par le capitalisme mondialisé, les politiques libérales et les régimes totalitaires.

Des mouvements d'extrême droite montent en puissance partout dans le monde, prônant l'exaltation de l'identité nationale et des racines religieuses, le rejet de l'autre... Ces mouvements se nourrissent notamment de la désespérance sociale.

En France aussi, les nombreuses atteintes aux droits et libertés s'inscrivent dans une dérive sécuritaire. La situation des personnes migrantes ne cesse de se détériorer. L'aide à ces populations est fréquemment remise en cause, entravée, voire criminalisée.

Le caractère systémique des violences faites aux femmes peine à être pris en compte dans les politiques publiques mises en œuvre. Les droits humains sont partout attaqués. Le syndicalisme doit prendre toute sa place dans la construction d'un rapport de force pour imposer des alternatives citoyennes, sociales, écologiques et féministes.

1.1. Droits des enfants

Régulièrement dénoncée dans les rapports des défenseur-es des droits et par l'ONU, la France, signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ne respecte pas tous leurs droits fondamentaux. Ses politiques publiques s'exonèrent souvent du principe de leur intérêt supérieur, en particulier en considérant les enfants de migrant-es et les mineur-es isolé-es comme des étranger-es plutôt que comme des jeunes en danger. Le SNUipp-FSU constate que suivant le pays d'origine des familles, l'accès des enfants à leurs droits n'est pas appliqué de la même manière par l'État.

Le SNUipp-FSU s'appuie sur les préconisations de ces rapports afin que soit réellement garanti le respect des droits de toutes et tous les enfants, en les considérant en tant qu'acteurs-trices et sujets de droits, notamment parce qu'ils, elles et iels sont les premières victimes des conditions de vie dégradées de leurs familles.

Il continuera à se battre pour que les droits des enfants s'appliquent dans leur intégralité, pour toutes et tous les enfants, quel-les que soient le territoire, leurs origines, la couleur de leur peau, leur religion réelle ou supposée, la situation de leurs parents.

La journée du 20 novembre doit être l'occasion de populariser la CIDE.

1.1.1. Un même droit à l'éducation pour toutes et tous

Garantir l'accès à l'éducation de toutes et tous, sans restriction aucune dans une école de proximité, est une obligation inscrite dans le code de l'éducation comme dans la CIDE. Ce droit n'est pourtant toujours pas une réalité. Il doit devenir effectif.

Trop de territoires, tant en outre-mer qu'en métropole, sont sinistrés. Nombre d'enfants vivant en habitat précaire, ne sont pas scolarisé-es. Le SNUipp-FSU dénonce les choix politiques qui entravent la scolarisation : refus d'inscription, expulsions à répétition, éloignement du lieu de vie, locaux scolaires inadaptés ou vétustes voire sans accès à l'eau potable ... Le SNUipp-FSU continue d'agir pour que ce droit à la scolarisation soit effectif. La loi asile et immigration, dénoncée par la cour européenne, a systématisé la mise en rétention d'enfants et dégrade la situation des mineur-es isolé-es étranger-es. L'usage des tests osseux dénoncé par plusieurs organisations et la défenseure des droits, invalidé par la Cour de cassation, est toujours en pratique. Le SNUipp-FSU en exige l'abandon. Le plan de lutte contre les violences scolaires publié en septembre 2019, la loi « visant à combattre le harcèlement scolaire » ainsi que le Code de la justice pénale des mineur-es durcissent les sanctions au détriment des mesures de prévention et d'éducation.

Le SNUipp-FSU demande le retrait de toutes ces procédures sécuritaires qui ne règlent en rien les problèmes de fond et exige que les mesures de prévention et d'éducation soient une priorité. Il agit au sein de collectifs tels qu'AEDE*, RESF*... pour que la France respecte les droits fondamentaux de toutes et tous les enfants.

La France hexagonale compte aujourd'hui 4.1 millions de personnes vivant dans un habitat précaire (logement insalubre, hébergement d'urgence, bidonville...). Dans les DROM cette situation est aggravée dans des proportions alarmantes. La scolarisation de ces enfants se heurte à de nombreux obstacles et parfois à des refus ainsi qu'aux préjugés de la société. Le SNUipp-FSU exige le respect de la loi, l'inscription à l'école et la prise en charge effective et sans délai de ces enfants par les services sociaux adaptés, pour garantir des conditions de vie décentes. Le SNUipp-FSU soutient les actions visant à mettre à l'abri nos élèves et leurs familles.

1.1.2. Éradiquer la pauvreté

Le confinement a aggravé les conditions de vie des personnes en situation précaire et plus particulièrement celles en situation de très grande pauvreté. Jamais encore les associations n'avaient dû distribuer autant de produits alimentaires et de première nécessité. Des enfants ont souffert de faim ou de malnutrition à cause de la fermeture des cantines lors des confinements. La distribution de produits alimentaires a été interdite sur certains territoires. Le SNUipp-FSU condamne la criminalisation de ces actes de solidarité et d'humanité.

L'habitat indigne a des conséquences néfastes sur la santé des enfants, ainsi que sur leur scolarité. Le SNUipp-FSU dénonce les politiques antisociales concernant le logement (baisse des APL, construction, entretien et rénovation insuffisante des HLM, non-respect du quota de logements sociaux) et exige la réquisition de logements vacants quand c'est nécessaire. Les évaluations internationales ainsi que les études d'ATD Quart Monde montrent combien notre système scolaire entretient la reproduction sociale et creuse les inégalités.

Les politiques austéritaires ont mis à mal l'idéal d'une école publique, laïque et inclusive scolarisant toutes et tous les élèves selon leurs besoins et à proximité de leur lieu d'habitation.

Le SNUipp-FSU revendique l'accès à des services publics gratuits : école (matériel, sorties avec ou sans nuitée), cantine, culture, périscolaire et transports, ainsi que le droit aux loisirs et aux vacances pour toutes et tous...

L'accompagnement des jeunes par l'ASE doit pouvoir continuer au-delà de leur majorité lorsqu'elle est nécessaire. Le SNUipp-FSU rappelle que le premier moyen pour lutter contre la pauvreté est d'imposer une toute autre répartition des richesses.

1.1.3. Protection de l'enfance et santé publique

Les services de protection de l'enfance, sous financés et en manque chronique de personnels, dont le financement par les départements renforce les inégalités, ne peuvent remplir leurs missions : des centaines de mineur-es dorment encore dans les rues, et certain-es, considéré-es comme en danger, peuvent attendre jusqu'à 18 mois qu'une mesure de protection se mette en place. Pour aider au repérage et au suivi des élèves en situation de danger, la présence d'assistantes sociales est devenue indispensable au plus près du terrain et doit être renforcée. La pandémie n'a fait qu'aggraver cette situation, ajoutant avec le confinement et les temps scolaires hachés, un impact important sur la santé mentale des plus jeunes.

Le SNUipp-FSU exige un plan d'urgence pour la protection de l'enfance à la hauteur des besoins. Il revendique aussi un accès gratuit et rapide aux soins pour toutes et tous les enfants ainsi qu'un réel suivi par la médecine

scolaire. En ce sens, tout doit être mis en œuvre pour recruter et former des médecins, infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale. Un effort particulier doit aussi être fait pour recruter assistant·es sociaux·ales et psychologues. L'Éducation Nationale doit former ses personnels pour repérer et signaler les enfants en danger, victimes de toutes les formes de violences y compris sexuelles, accorder du temps de concertation avec les professionnels de la protection de l'enfance. Elle doit se donner les moyens d'accompagner et de protéger les personnels qui signalent des cas de violence ou de mise en danger. Le SNUipp-FSU revendique un accompagnement éducatif des enfants avec des actions de prévention tout au long de leur scolarité.

1.2. Luites contre les discriminations

Une école réellement inclusive doit accueillir toutes et tous les enfants et leurs familles, sans discriminations ni catégorisations préalables, pour offrir à toutes et tous des conditions d'apprentissage optimales. Cela s'articule nécessairement avec une société garantissant les mêmes droits et l'accès effectif à ceux-ci pour toutes et tous. L'école doit disposer de tous les moyens pour promouvoir la diversité et la culture de l'égalité, notamment par la formation de ses personnels.

1.2.1. Discriminations liées aux situations de handicaps

En France, de nombreux·ses enfants en situation de handicap restent aujourd'hui sans solution scolaire ou inadaptée à leurs besoins, et c'est encore plus difficile lorsque le handicap s'ajoute à la pauvreté. Cela contrevient aux principes d'égalité et de justice sociale et ne respecte pas la loi.

Pour le SNUipp-FSU, l'État doit être garant de l'accès à la scolarisation, à un parcours professionnel adaptés et aux soins pour toutes et tous les enfants en situation de handicap. Il doit mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif (structure, formation, personnel).

1.2.2. Discriminations liées à la précarité sociale

Malgré l'adoption d'une loi en 2016 reconnaissant comme critère de discrimination la vulnérabilité résultant de la situation économique, les personnes les plus fragiles socialement notamment celles qui perçoivent des aides sociales sont encore la cible de nombreux propos stigmatisants, jusque dans les discours décomplexés venus du plus haut sommet de l'État. Le SNUipp-FSU condamne les propos « anti-pauvres » et participe aux actions visant à déconstruire ces préjugés.

1.2.3. Discriminations liées à l'âge

Le SNUipp-FSU combat les discriminations liées à l'âge qui touchent de nombreux domaines comme l'emploi, le logement, la formation, la santé...

1.2.4. Discriminations liées aux sexes et aux sexualités

Malgré un empilement de textes législatifs, de nombreuses inégalités perdurent, ainsi que les violences et discriminations sexistes et LGBTQIphobes. Progresser vers l'égalité nécessite des moyens substantiels pour former, informer, prévenir et accompagner pour réaliser cette ambition.

1.2.4.1. Éducation à l'égalité

L'éducation à l'égalité est toujours un enjeu majeur pour lutter contre le patriarcat et déconstruire les stéréotypes de genre, source des inégalités et des violences faites aux filles, aux femmes et aux minorités de genre. Le SNUipp-FSU poursuit son travail pour promouvoir l'éducation à l'égalité mais aussi celle à la sexualité et à la vie affective. Cela passe par une posture professionnelle, des enseignements et des supports non discriminants ainsi que par des activités spécifiques menées en classe. Elles peuvent être conduites en partenariat avec des associations ou des mouvements d'éducation populaire. Il revendique des moyens pour qu'elles se déclinent à tous les niveaux de la scolarité. La formation initiale et continue des personnels doit intégrer ces enjeux.

La langue est aussi vectrice de domination. Le SNUipp-FSU promeut, l'utilisation du langage égalitaire qui passe entre autres par l'usage de l'écriture inclusive ou égalitaire.

Le SNUipp-FSU encourage les pratiques professionnelles qui contribuent à une modification des usages et montrent dans leurs pratiques professionnelles que d'autres règles existent. Il défendra les personnels qui subiraient des pressions ou des sanctions.

Il aidera à la réflexion sur les réponses pédagogiques en s'appuyant sur la recherche.

1.2.4.2. Droits des femmes, lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes

La libération de la parole post #Metoo se poursuit, mettant en évidence le caractère systémique des violences faites aux femmes, basées sur des rapports de dominations et une culture du viol largement légitimés dans notre société patriarcale. Les discriminations et violences subies par les femmes sont souvent intersectionnelles (discriminations croisées : de genre, de classe, de race en tant que construction sociale, de handicap...). Le SNUipp-FSU agira, tant dans sa réflexion que dans ses actions, en soutien aux personnes qui subissent ces discriminations.

Le SNUipp-FSU s'engage au sein de toutes les instances, dans la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes. Il poursuivra son engagement au sein des futures instances (CSA).

Le SNUipp-FSU produira des outils de sensibilisation et de formation pour ses militant·es. Une cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles se développe. Par ailleurs, le SNUipp-FSU mènera des campagnes d'information à destination des personnels. Il conduira une réflexion sur les mesures à prendre en cas de situation de VSS avérées en son sein.

Au-delà de la journée internationale de mobilisation du 25 novembre et de la construction de la grève féministe du 8 mars, le SNUipp-FSU, au sein de la FSU, continue à agir au quotidien et de façon unitaire en faveur des droits des femmes, pour une société égalitaire.

Le droit à l'avortement n'est pas encore effectif pour toutes en France et dans le monde. En Andorre, il est même interdit alors que le président de la république est le coprince. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, appelle à reconnaître partout dans le monde l'accès à l'avortement comme un droit fondamental et à l'inscrire en France dans la constitution. Il soutient les luttes pour sa conquête, contre sa remise en cause et pour obtenir les moyens de son effectivité.

1.2.4.3. Lutte contre les LGBTQIphobies

Les mentalités ont évolué depuis la loi ouvrant le mariage à tous les couples. Toutefois de violentes agressions contre des personnes LGBTQI+ se produisent régulièrement, et des discriminations perdurent, alimentées par des mouvances réactionnaires.

Avec le collectif « éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire », le SNUipp-FSU revendique que la campagne du MEN contre l'homophobie et la transphobie se décline à l'école primaire. S'il se félicite qu'une circulaire sur l'accueil des jeunes trans à l'école soit parue, elle ne saurait suffire. Il demande que le choix des jeunes trans concernant leur prénom et leur pronom d'usage soit respecté par l'institution. Le SNUipp-FSU demande que les personnels soient sensibilisés et formés à ces questions.

Le SNUipp-FSU, avec la FSU et les collectifs associatifs investis sur ces questions, appelle à participer chaque année à la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai ainsi qu'aux Marches des Fiertés partout en France.

1.2.4.4 Lutte contre la sérophobie :

Le SNUipp-FSU combat les discriminations liées à la séropositivité, qui se caractérisent par une méconnaissance de la réalité des personnes infectées et des modes de contamination du VIH.

1.2.5. Lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie

La parole raciste se banalise, y compris au plus haut niveau de l'état, et le score des partis d'extrême droite n'a jamais été aussi élevé. Ce climat délétère fracture encore davantage notre société.

Le SNUipp-FSU s'alarme de la recrudescence des propos et actes racistes, xénophobes, antisémites, ceux visant les Roms, les migrant·es et les musulman·es ou supposé·es tel·les, allant jusqu'aux menaces de mort et aux agressions physiques voire aux meurtres. Le SNUipp-FSU condamne toutes les attaques sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses.

La contribution des personnes issues de l'immigration à la richesse sociale, culturelle et économique de notre pays doit être reconnue et valorisée. Le SNUipp-FSU doit intégrer ces questions de manière transversale dans le travail syndical, pour sensibiliser les personnels, comme il le fait pour les droits des femmes.

Pour déconstruire la mécanique raciste, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la notion de « race ». Cette notion n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale et idéologique.

1.3. Des droits individuels et collectifs à préserver

1.3.1. Recul des libertés fondamentales face à l'ordre autoritaire

Les mesures attentatoires aux libertés se sont multipliées de façon inquiétante ces dernières années : loi sécurité globale, loi "séparatisme", état d'exception sanitaire... Le SNUipp-FSU dénonce le renforcement de cet arsenal législatif. Le SNUipp-FSU revendique l'abrogation de ces lois à l'exception des articles de la loi « séparatisme » qui concernent l'instruction en famille et les écoles hors-contrat.

L'État de droit est malmené et les courants autoritaires prennent une ampleur alarmante. L'expression des revendications sociales est de plus en plus menacée et judiciairisée. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, investit les mobilisations unitaires sur ces questions.

1.3.1.1. Liberté d'expression, de manifestation, d'association ; répression des mouvements sociaux.

La liberté d'information et l'accès à des opinions diverses sont menacés par la concentration des médias, dépendants de milliardaires. Le SNUipp-FSU dénonce cette atteinte à la liberté de presse et agit pour la construction du débat démocratique.

La liberté d'association est mise en danger par la loi "confortant le respect des principes de la République". Le contrat d'engagement républicain ouvre la voie à un arbitraire administratif en amalgamant par exemple l'antisémitisme et l'antisémisme. Le SNUipp-FSU poursuit, avec les associations progressistes mais aussi d'éducation populaire, le combat pour que la liberté associative, dans les statuts comme dans les pratiques et les valeurs, reste entière. Il exige l'abrogation de toutes les dispositions liberticides, notamment de celles qui sont attentatoires à l'exercice des libertés associatives et participe aux initiatives unitaires contre les dissolutions d'associations dont l'objet et les valeurs sont compatibles avec ses mandats.

Fondamentalement attaché à la liberté d'expression, le SNUipp-FSU rend hommage à Samuel Paty, professeur sauvagement assassiné pour avoir exercé son métier en cherchant à développer l'esprit critique de ses élèves sans être protégé par l'institution.

Dans l'Éducation Nationale les pressions visant à faire taire les contestations se multiplient allant jusqu'à la sanction... Le SNUipp-FSU condamne ces démarches d'intimidation et rappelle son attachement à la libre-expression. Il défend et soutient les personnes qui subissent des pressions voir des sanctions.

Le schéma de maintien de l'ordre, les technologies de surveillance, le fichage, et le contrôle de l'information restreignent la liberté de manifester. En parallèle la répression des manifestations, ainsi que certaines interventions de la police dans les quartiers populaires, et notamment envers la jeunesse, sont de plus en plus violentes, et leurs auteurs-trices rarement poursuivis et condamnés. Face à cela, le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à la liberté de manifester en sécurité et sans subir de violences et prône une politique de maintien de l'ordre fondée sur la désescalade. Le SNUipp-FSU réaffirme sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes, ainsi que du remplacement de l'IGPN par un organe public indépendant. Il dénonce les violences policières et exige que les enquêtes soient systématiquement ouvertes, menées à leur terme quelles que soient les responsabilités et le résultat rendu public. Le SNUipp-FSU dénonce la surenchère dans l'armement de la police et rappelle ses mandats de désescalade. Par ailleurs, le SNUipp-FSU s'oppose à la logique de « présomption de légitime défense » des forces de police.

1.3.1.2. Protection des données

La pandémie a renforcé le recours aux outils et aux données numériques. Cette circulation des données à l'insu des usager-es constitue un risque réel face auquel les personnels doivent être formés. Le SNUipp-FSU demande un renforcement des règles de protection et d'effacement des données pour un droit garanti à l'oubli. Il exige l'interdiction de leur commercialisation. Il demande que l'Éducation Nationale débloque les moyens pour gérer

elle-même, sur des serveurs internes sécurisés et décentralisés l'ensemble des données des personnels et des élèves. Elle doit par ailleurs promouvoir autant que possible l'usage d'outils libres ergonomiques et fonctionnels dans les pratiques professionnelles et des services.

Par ailleurs, la protection des données personnelles ne peut servir de prétexte à l'administration pour restreindre l'accès aux informations nécessaires à l'exercice de la pratique syndicale.

Le SNUipp-FSU recourt autant que possible à des outils ou des prestataires en accord avec ses valeurs. Il poursuit, avec les sections, la réflexion éthique en ce sens.

1.3.1.3 Garantir l'accès à l'information

Le SNUipp-FSU s'inquiète du « tout dématérialisé » qui limite l'accès à l'information jusqu'à l'exclusion de certain-es. Il demande la garantie d'accès sous différents formats aux informations.

1.3.2. Lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques.

1.3.2.1. Le mouvement syndical mobilisé.

L'extrême droite a été, est et sera toujours un danger pour la démocratie. Sa dangerosité retrouve aujourd'hui un niveau inquiétant, y compris dans les urnes. Cela est en grande partie dû à sa banalisation, qui touche aussi le corps enseignant, et se trouve renforcé systématiquement par les politiques antisociales et de démantèlement des services publics. Médiatiquement omniprésente, ses représentant-es mènent une bataille pour banaliser et imposer son idéologie, dont le concept de préférence nationale, dans l'opinion publique ainsi qu'au sein de l'École. Certains autres partis n'hésitent pas à leur emboîter le pas ou à les instrumentaliser. Pour y faire front, la contre-offensive syndicale doit être forte et sans équivoque.

Le développement du complotisme, notamment au cours de la crise sanitaire, favorise la montée des idées de l'extrême droite.

Le virage sécuritaire et la remise en cause des libertés mais aussi les discours opportunistes de partis politiques, concourent à légitimer et à banaliser toutes les formes de racisme et les idées de l'extrême-droite : en particulier la défiance vis-à-vis des migrant-es ou supposé-es tel-les, la résurgence de l'antisémitisme et la stigmatisation des musulman-es ou des personnes perçues comme telles.

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, poursuivra le travail intersyndical ainsi qu'avec VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes), pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite. Il articulera ces actions avec des campagnes et des formations autour de l'antiracisme. Le mouvement syndical continue à promouvoir ses alternatives pour stopper la montée de l'extrême droite. Il met l'accent sur ses propres fondamentaux, dont l'éducation, la solidarité internationale, l'égalité des droits et la justice sociale.

1.3.2.2. Écoles hors contrat et dérives sectaires.

Par conviction, par culture de l'entre soi ou par carence de service public, un nombre croissant de parents se tourne vers des établissements privés hors contrat dont la progression constante doit nous inquiéter. Ces structures peuvent être vectrices de dérives idéologiques ou sectaires. Partout où ces écoles s'ouvrent, le SNUipp-FSU doit informer l'opinion publique de la réalité du projet et ses véritables objectifs, y compris en intervenant dans les instances. Le SNUipp-FSU doit exiger un état des lieux chiffré lors des bilans de rentrée. Le SNUipp-FSU exige la fin de l'attribution du label "d'utilité publique" à des fondations en ce qui concerne l'école, car elle permet, via l'exonération fiscale, de financer le hors contrat sur les deniers publics. Le SNUipp-FSU est attaché à l'école publique laïque, gratuite et obligatoire et demande la fermeture de tous les établissements hors contrat.

1.3.3. Laïcité.

La laïcité, principe fondamental de notre République, garantit notamment grâce à la loi de 1905 à chacun-e la liberté de conscience et crée un cadre favorisant le lien social, en s'appuyant sur d'autres principes essentiels comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale.

Il est indispensable de combattre les intégrismes. La laïcité est souvent instrumentalisée pour tenter de justifier la marginalisation de certain-es, notamment des femmes, alors qu'elle devrait protéger de toutes les dérives xénophobes, antisémites ou islamophobes qui rompent l'égalité des droits.

La campagne ministérielle de rentrée 2021, sous couvert d'une promotion de la laïcité à l'école, est porteuse d'une confusion dangereuse, assimilant couleur de peau et croyances religieuses.

Le SNUipp-FSU réaffirme que la laïcité permet de croire comme de ne pas croire, refusant la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion. Les enseignant-es montrent par le dialogue avec toutes les familles, qu'il est possible de faire vivre les principes de laïcité.

Avec le lancement du « Carré régalien », le ministère a voulu imposer sa vision excluante de la laïcité comme une des valeurs de la République. Le SNUipp-FSU condamne les sanctions contre les personnels qui s'opposent à cette vision dévoyée. Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à un observatoire de la laïcité indépendant. Attaché à la laïcité qui se construit et se vit avec les élèves dans le débat et le respect des opinions diverses, il demande que tous les personnels bénéficient d'une formation de qualité, initiale et continue, et rappelle son opposition à toute formation qui s'apparenterait à du formatage. En parallèle, le SNUipp-FSU, avec la FSU, continuera de proposer à la profession des stages sur le sujet.

1.3.4. Statut scolaire d'Alsace-Moselle

L'organisation par l'Éducation Nationale d'une heure hebdomadaire d'Enseignement Religieux est une entorse à la laïcité de l'École.

Son organisation sur le temps scolaire est d'autant plus intolérable qu'aujourd'hui moins d'un élève sur deux suit cet enseignement.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à ce statut spécifique et demande que soit appliquée la recommandation de 2015 de l'Observatoire sur la Laïcité consistant à sortir l'Enseignement Religieux des 24h hebdomadaires obligatoires."

1.4. Le SNUipp-FSU à l'international, agir pour les droits des peuples et en faveur de l'Éducation.

Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un syndicalisme international tourné vers la lutte et la transformation sociale et écologique, passant par le soutien au développement des syndicats d'autres pays, leur mise en réseau mais aussi par l'organisation de la solidarité en France.

Des millions de personnes fuient leur pays, poussées à l'exode par les persécutions, les dictatures, les conflits armés, mais également par la pauvreté et les conséquences de la crise climatique. Le SNUipp-FSU condamne le commerce florissant des armes, dans lequel la France occupe une place importante. Conscient des conflits géopolitiques, des séquelles de la colonisation, le SNUipp-FSU défend une culture et une politique de la paix.

Face aux déséquilibres internationaux, la société civile propose des alternatives. Au niveau européen et mondial, des mouvements comme l'Alter sommet, la Marche Mondiale des femmes tentent de construire des convergences sur des thèmes transversaux qui concernent la plupart de nos pays (mobilisations féministes, urgence climatique, santé...). Le SNUipp-FSU participe, dans ce cadre, aux initiatives pour construire des alternatives avec les citoyen·nes, en particulier sur les politiques éducatives européennes. Il en améliorera la visibilité en interne.

1.4.1. Les réponses européennes à l'accueil des migrants·es

Les routes migratoires deviennent de plus en plus dangereuses et mortelles pour les migrant·es selon l'Organisation internationale pour les migrations (17 000 mort·es depuis 2014 en Méditerranée). Les femmes représentent la moitié des personnes migrantes et sont particulièrement exposées aux violences de tous types durant leur migration et après. Le SNUipp-FSU continue de soutenir les initiatives solidaires et de sauvetage (SOS Méditerranée...), et les actions de sensibilisation des publics scolaires. Il dénonce la criminalisation de la solidarité et condamne fermement les politiques migratoires actuelles.

Au moment où en France, et ailleurs en Europe, des politiques se livrent à une surenchère autour des thématiques sécuritaires et anti-immigration, il est important que le mouvement social affirme ses valeurs de solidarité et son opposition à toutes formes de racisme. A ce titre, il dénonce l'accueil différencié des migrant·es selon leurs origines et rappelle son attachement à la libre circulation des personnes et un accueil digne pour tout·es. Le SNUipp prendra toute sa part dans les actions de solidarité.

Il poursuivra son engagement dans la mobilisation à l'échelle nationale, européenne et internationale. Le SNUipp-FSU continuera, d'intervenir pour garantir les droits des enfants migrant·es quelle que soit leur nationalité, dont

celui à l'éducation, avec la FSU et au sein de l'Internationale de l'Éducation (IE) et du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE).

1.4.2. Droit à l'éducation dans les pays à faible revenu.

Le SNUipp-FSU agit aux côtés de Solidarité Laïque au sein de la Coalition éducation, pour une répartition plus équitable des fonds de l'Aide Française au Développement. Il alerte les responsables politiques sur la nécessité de financer l'éducation.

1.4.3. S'opposer à toute marchandisation et privatisation de l'éducation

Le SNUipp-FSU participe aux campagnes de l'Internationale de l'Éducation et à l'appel de la francophonie pour défendre l'école publique gratuite, seule à même de parvenir à la scolarisation pour toutes et tous. Il dénonce la privatisation des systèmes d'éducation.

La marchandisation de l'éducation, échappant à tout débat démocratique, transforme celle-ci en un bien de consommation comme les autres et conduit les politiques scolaires à organiser la concurrence. Le SNUipp-FSU continuera sans relâche à ce que savoir et pédagogie, éthique et déontologie, demeurent au cœur des préoccupations de la profession, pour développer et renforcer une réflexion collective, appuyée par la recherche et la formation, pour enrayer la dérive mercantile.

Le SNUipp-FSU dénonce et s'oppose à l'entrisme des entreprises privées au sein de l'école au prétexte d'actions pédagogiques et/ou citoyennes.

1.4.4. Des programmes solidaires à destination de populations vulnérables.

Le SNUipp-FSU est régulièrement sollicité par des syndicats enseignants ou Solidarité Laïque pour son expertise dans le cadre de programmes de coopération (école maternelle, d'élections professionnelles, de projets pour les populations migrantes...) le SNUipp-FSU répondra tant que possible à ces sollicitations, considérant qu'il s'enrichit de ce partage de connaissances et compétences.

1.5. Urgence climatique et justice écologique.

1.5.1. Un constat alarmant

Le sixième rapport du GIEC consacré aux effets actuels du réchauffement climatique sur les populations et les écosystèmes est alarmant : réduction des ressources en eau et en nourriture ; impacts sur la santé dans toutes les régions du monde, augmentation du stress thermique, dégradation de la qualité de l'air et des eaux, baisse de moitié des aires de répartition des espèces animales et végétales. Ces effets sont irrémédiables, même dans l'hypothèse du respect des engagements de l'accord de Paris. Ils sont aggravés par la pauvreté ou l'accès limité à des services. D'ores et déjà, plus de 3 milliards d'habitant-es vivent dans des situations très vulnérables au changement climatique, auquel les s'ajoutera en 2050 1 milliard d'habitant-es des régions côtières. Parmi les effets en cascade liés aux catastrophes naturelles, le GIEC évoque les conséquences sur la production alimentaire, la hausse du prix des aliments ou encore la malnutrition... Il souligne l'urgence et donne 3 ans pour agir.

Malgré ces constats validés par 195 pays, les politiques actuelles et les engagements sont loin d'être à la hauteur de l'urgence. Trop peu de contraintes et d'investissements sont imposés pour contrer la logique de profit et de croissance infinie qui menace la viabilité de la planète et donc de l'humanité.

La privatisation des biens communs doit être dénoncée et les luttes d'opposition à celle-ci soutenue.

1.5.2. Des leviers pour agir

Pour répondre à l'urgence climatique et écologique, ce sont d'abord les grandes entreprises et les états qui doivent être contraint-es durablement. Pour le SNUipp-FSU, il existe des leviers pour agir : développer les énergies renouvelables propres, sortir des énergies fossiles, renforcer l'efficacité énergétique pour réduire la consommation d'énergie, et changer les pratiques collectives et individuelles sans accentuer les inégalités sociales. L'ensemble de ces changements suppose un investissement public massif et un cadre législatif contraignant : il est urgent de changer de paradigme économique, productiviste et consumériste pour sortir de la croissance aveugle, générée et encouragée par le capitalisme. Il faut privilégier l'utilisation de matériaux écologiques, durables, recyclables et non polluants. L'usage énergivore des outils numériques (en augmentation)

doit être interrogé : matériel et ressources liées à son fonctionnement, conditions sociales et écologiques d'extraction des matériaux.

Le SNUipp-FSU maintient l'exigence d'abandon du nucléaire.

Il est également nécessaire d'opérer un virage vers une alimentation durable, biologique, respectueuse de l'environnement et de la santé des populations.

Ces évolutions doivent également être prises en compte dans le fonctionnement de l'école : programmes, bâti scolaire, conditions de travail des personnels...

Ces évolutions doivent également interroger notre syndicalisme dans ses pratiques et son fonctionnement pour le mettre en accord avec nos revendications. En effet, l'écologie ne doit pas être séparée du syndicalisme, la diffusion des travaux de la commission écologie dédiée entre autres à la réduction de l'empreinte carbone du SNUipp-FSU doit permettre d'y répondre. Il faut à tous les niveaux du syndicat s'engager d'urgence pour agir plus concrètement possible sur tous les leviers permettant de réduire l'impact environnemental.

Depuis quelques années, les mobilisations pour le climat et l'environnement prennent de l'ampleur notamment chez les jeunes. Suite à certaines actions en justice, la France a été condamnée en octobre 2021 à réparer le préjudice écologique causé par le non-respect de ses engagements climatiques. Les changements qui doivent s'opérer sont structurels. Ils constituent une réelle opportunité pour imposer d'autres choix économiques, une meilleure répartition des richesses et la création de nouveaux droits pour les salarié-es et citoyen-nés. C'est pourquoi le mouvement syndical doit s'emparer pleinement de ces questions. Le SNUipp-FSU, avec la FSU et le collectif Plus Jamais Ça, s'inscrit dans la construction des mobilisations pour exiger ces choix de société en faveur de la protection de la planète et de la biodiversité, et s'opposer aux Grands Projets Inutiles. Le SNUipp-FSU exige la mise en œuvre des préconisations urgentes de la convention citoyenne pour le climat. Il travaille, à travers ses publications et événements qu'il organise, à amplifier la prise de conscience et l'engagement des personnels

Le SNUipp-FSU s'attachera à mettre en évidence le lien entre les luttes concernant l'éducation, la justice sociale, fiscale et climatique.

2. Développer un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, progressiste, unitaire, à vocation majoritaire

Le syndicalisme de transformation sociale que porte le SNUipp-FSU a une responsabilité particulière pour rassembler l'ensemble des personnels derrière le projet d'une société et d'une école émancipatrice au service de la lutte contre les inégalités et redonnant du sens à notre métier.

La dynamique autour du plan d'urgence pour l'école, les campagnes volontaristes et fédératrices permettent la réflexion permanente et la mise en œuvre de mobilisation concrètes propices à la progression de nos idées

En effet, les profonds changements dans nos professions ces dernières années, la mise à mal des collectifs de travail, la poursuite de l'utilisation des techniques du nouveau management public, la loi de Transformation de la Fonction Publique, les deux années de crise sanitaire rendent plus que jamais nécessaire de trouver les moyens de promouvoir un syndicalisme audacieux s'inscrivant dans les luttes et prenant en compte les thématiques nouvelles afin de lui donner un nouvel élan.

2.1. Un syndicat incontournable qui s'impose dans un paysage social et éducatif en mutation

2.1.1. Évoluer pour rester un syndicat précurseur :

2.1.1.1. Quels fonctionnements nouveaux inventer ?

Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'est construit sur une conception novatrice du syndicalisme fondant son action sur des échanges avec l'ensemble de la profession afin de débattre, informer, élaborer des propositions et revendications concrètes et de porter un projet de transformation de l'école et de la société. Face aux attaques répétées, à la gestion libérale de l'école et à la Loi de Transformation de la Fonction Publique le SNUipp-FSU doit faire évoluer ses pratiques afin de maintenir cette proximité. Le SNUipp-FSU est construit à partir de ses sections départementales et leurs conseils syndicaux. Cela est essentiel pour développer un contact direct avec les personnels.

2.1.1.1.1. Garder une longueur d'avance avec la profession : dans quels espaces ?

La mise à mal du collectif de travail donne à notre syndicalisme une responsabilité particulière pour permettre de faire du commun sur les questions de métier. C'est un élément essentiel qui a toujours fait la force du SNUipp-FSU et qui participe à la construction d'une forte identité professionnelle émancipatrice.

Dans notre champ, il est impératif de remettre en avant notre projet pour l'école et la société par différentes modalités qui permettent de rassembler les personnels, les faire échanger et rompre l'isolement. Temps et conditions de travail, salaires, effets du nouveau management public sont également des thèmes que le SNUipp-FSU doit porter avec l'ensemble des personnels. Cela nécessite de créer des espaces et des moments d'échanges, d'informations, de débats sur les inégalités, les migrations, l'égalité femmes-hommes, la laïcité, les questions environnementales, l'histoire du syndicalisme et de la fonction publique.

Le SNUipp-FSU poursuivra son travail d'information et d'analyse sur tous les supports possibles (publications nationales et départementales, tracts, sites, réseaux sociaux, vidéos...) et proposera des temps d'échanges avec les personnels par le biais de colloques, stages, RIS, tournées d'écoles en privilégiant le présentiel à la visioconférences

Le SNUipp-FSU fait du lien direct avec la profession une priorité. La présence sur le terrain doit rester une composante importante de l'activité syndicale afin d'aller à la rencontre des personnels.

Afin de recréer du débat au sein de la profession, le SNUipp-FSU organisera aussi des temps d'échanges, avec une place laissée à la convivialité sur des sujets d'actualité nationale ou locale, sur des thématiques particulières en s'appuyant notamment sur la recherche. Il peut être intéressant d'organiser localement des débats autour des webinaires nationaux, ou de travailler de nouvelles formes de rencontres café-débat ou projection-débat.

Pour gagner en efficacité, il est souhaitable de communiquer dès le début de l'année un calendrier annuel des rencontres ou les proposer à des fréquences régulières.

La prise en charge de ces rencontres reposera en partie sur les militant·es déchargé·es qui pourront s'appuyer sur des référent·es de secteurs. Il est important que la section départementale rende visible ces militant·es à l'ensemble de la profession.

De ce point de vue la place des conseiller·es syndicaux est centrale. Elles, ils et iels entretiennent le lien de proximité avec les référent·es des secteurs qu'ils soutiennent et accompagnent en proposant notamment des ateliers de formation (organiser et animer une RIS, une tournée d'écoles, stages, provoquer une audience afin d'y représenter le SNUipp-FSU et les collègues, de tenir une permanence à l'INSPE).

La constitution avec les syndiqué·es d'un réseau militant efficace où chacun·e pourrait militer selon ses envies ou ses possibilités sans forcément être déchargé·es est une priorité du SNUipp-FSU. L'objectif étant de développer le « pouvoir d'agir syndical ».

Pour répondre aux besoins des sections départementales, il est nécessaire d'étoffer la liste des personnes ressources (institut de recherche de la FSU, chercheuses, chercheurs, conférenci·ères, militant·es) pouvant intervenir dans les départements mais aussi avec la mise en place d'outils (ex guide, outils informatiques adaptables).

Les outils mis en œuvre par le SNUipp-FSU national doivent répondre entre autres à des demandes ou des besoins exprimés par les sections départementales.

De plus le travail en commissions nationales doit être réactivé avec une attention particulière sur le GT « équipes militantes » qui doit permettre d'irriguer le travail dans les sections et dans les académies.

Le chantier travail est l'expression d'une ambition syndicale : produire ses propres analyses du travail réel des enseignant·es. Il est actuellement circonscrit à quelques départements, mais il doit pouvoir irriguer l'ensemble du syndicat dans la perspective de formations des militant·es.

Le SNUipp-FSU continue de se donner les moyens de visibiliser le chantier travail, articuler son activité avec les secteurs nationaux, de manière à outiller les SD et favoriser la réflexion des personnels sur tous les aspects du métier.

2.1.1.1.2. Un fonctionnement dans lequel tout le monde peut se retrouver. Une nouvelle impulsion pour la démocratie interne

Depuis la création du SNUipp-FSU, la prise de décision, de définition des mandats repose sur la pratique de la synthèse : expression première des avis et analyses dans le cadre d'un débat, rédaction initiale suivie éventuellement d'amendements, adoption d'une position commune portée collectivement. Cela implique d'accepter que les mandats initiaux puissent évoluer.

A chaque fois qu'ils s'inscrivent dans l'élaboration de la synthèse, les courants de pensées permettent un enrichissement des mandats du SNUipp-FSU. Pour autant, cette réflexion en amont n'est pas toujours claire pour les syndiqué-es et n'est visible que lors des élections internes. Le SNUipp-FSU a fait le choix de cette consultation et de ne pas renvoyer uniquement aux congrès pour permettre de débattre et de valider son orientation avec le plus grand nombre. Pour autant, ce fonctionnement organisant une consultation des adhérent-es post congrès souffre d'une trop faible participation de ces derniers-ères. La définition des orientations de notre organisation syndicale doit reposer sur le plus grand nombre.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU informera régulièrement les syndiqué-es sur son fonctionnement original et pluraliste. Il rendra plus lisible et visible auprès des adhérent-es les orientations et positionnements des courants de pensées du syndicat, qui nourrissent le débat et contribuent à une synthèse partagée par le plus grand nombre. Ainsi, chaque nouvel-le adhérent-e du SNUipp-FSU sera destinataire d'une publication expliquant son identité, son histoire, son fonctionnement nourri par les courants de pensée.

Donner à voir le caractère novateur et démocratique de ce fonctionnement peut prendre la forme de publications périodiques, de contributions autour d'un sujet commun ou lors d'un débat interne important comme la signature ou pas d'un accord social par exemple. L'organisation de débats ou de soirées thématiques dans le cadre de CS élargis peut être envisagé localement.

Concernant la consultation interne statutaire, le SNUipp-FSU s'adressera spécifiquement aux syndiqué-es pour rappeler les enjeux de cette consultation et/ou les réunira à l'occasion d'assemblées générales de secteur pendant la période de vote.

La place des syndiqué-es

Les entrées dans le syndicalisme sont diverses. Elles peuvent être par construction sociale, familiale, politique, ou parce que le SNUipp-FSU a bien informé et ou accompagné les personnels ; et enfin, parce qu'il a montré qu'il était un espace collectif de défense et de conquête de droits et qu'il agit pour changer le métier, l'école et la société.

La loi de Transformation de la Fonction Publique, ainsi que les deux années de crise sanitaire ont conduit à une fragilisation des liens entre le SNUipp-FSU et les syndiqué-es. Chaque adhérent-e doit pouvoir avoir un lien direct avec un-e référent-e de secteur ou des militant-es déchargé-es pour qu'il ou elle puisse trouver toute sa place dans notre organisation. Cela nécessite de trouver de nouveaux leviers pour les renforcer alors même que la surcharge de travail liée à l'accompagnement individuel est chronophage. Cela pourrait passer par le développement d'outils et permettre à chacun-e l'opportunité d'être acteur ou actrice à la mesure qu'il ou elle déterminera (relayer des infos, lien avec la section départementale, tutorat des entrant-es dans le métier, participation aux RIS...).

L'objectif est de donner plus de place aux syndiqué-es et leur permettre de trouver leur place. Cela peut passer par une lettre électronique des adhérent-es, une lettre départementale, des assemblées générales départementales, de secteur, le développement de l'espace adhérent-es pour informer, questionner et échanger directement. Tout en gardant la nécessité de consulter la profession, il est indispensable de multiplier la consultation de nos syndiqué-es afin de les impliquer davantage dans la construction du syndicat.

La place et le rôle des syndiqué-es doivent être pensés et réfléchis comme un maillon essentiel dans le contact avec les personnels. L'adhérent-e ne doit pas simplement être sollicité-e une fois par an au moment du renouvellement de son adhésion. Parce qu'il, elle ou iel est au centre de notre fonctionnement, il, elle ou iel doit pouvoir mettre en avant son organisation syndicale. Une réflexion doit être menée sur la manière de développer l'implication des adhérent-es de façon à les rendre actrices et acteurs dans leurs écoles, auprès des personnels de leurs écoles (assemblée générale locale, listes de diffusion d'informations militantes, temps conviviaux, ASA à des adhérent-es qui veulent découvrir la vie d'une section départementale, etc.).

Le lien de proximité de notre syndicalisme. Maintenir le syndicalisme de toute la profession.

Le SNUipp-FSU s'attache à permettre à toutes et tous de trouver une place dans l'activité militante et veille à s'adresser aux personnels PE, PsyEN, PEGC et AESH. Pour permettre de créer un lien particulier avec les personnels, il s'appuiera sur les relais au plus près du terrain.

La réactivation de notre maillage (ruche) peut être un élan supplémentaire pour faire vivre le réseau des référent-es dans les écoles et les circonscriptions afin de redynamiser notre syndicalisme ancré sur le terrain. Ce qui implique de mener une réflexion sur le sens de ce maillage et les leviers à actionner pour dynamiser et faire vivre ces relais.

Enfin une attention particulière continuera à être portée sur les entrant-es dans le métier, les AESH, les contractuel-les enseignant-es, les directeur-trices d'écoles, les psychologues de l'Éducation Nationale.

Concernant les AESH, personnels n'ayant pas de syndicat propre au sein de la FSU, il est nécessaire de mettre en œuvre un véritable travail collectif avec les syndicats concernés du 2nd degré de la FSU en se donnant les moyens d'intégrer les AESH. Les questions liées à la précarité et au métier d'AESH seront traitées à tous les niveaux du SNUipp-FSU (SD et national) avec une attention particulière à l'implication des AESH elles et eux-mêmes.

2.1.1.2. Comment s'adresser aux entrant-es dans le métier ?

Les profils des nouveaux-elles entrant-es dans le métier (seconde carrière, contractuel-les, apprenti-es, stagiaires) se diversifient. L'objectif premier reste d'aller à la rencontre des entrant-es après la période de crise sanitaire au cours de laquelle le suivi a été perturbé, de réinvestir pleinement les INSPE en y exigeant partout un accès libre et légitime. Le SNUipp-FSU privilégiera des initiatives variées, ciblées sur des problématiques particulières en lien avec le contexte d'exercice, la situation administrative ou l'expérience acquise par ailleurs. Les nouvelles modalités de formation impliquent que les étudiant-es fonctionnaires stagiaires seront, pour une partie d'entre elles et eux, en classe à temps plein à la rentrée 2022. Des tournées d'école devront être davantage développées pour aller à leur rencontre sur le terrain. Fort de sa volonté de lier transformation de l'école et transformation de la société, le SNUipp-FSU doit rester la référence syndicale pour les nouveaux personnels. Pour cela, il développera la mise à disposition de ressources pédagogiques, il favorisera les échanges sur le métier au plus près du quotidien, il mettra en avant les questions de société auxquelles beaucoup d'entrant-es restent sensibles. Cela s'appuie sur la diversité des canaux par lesquels on s'adresse à elles-eux (rencontres directes, développement de groupes sur les réseaux sociaux en favorisant les réseaux libres des GAFAM, identification claire sur tous nos sites, démarches nouvelles comme des groupes de discussion, l'info / le conseil de la semaine, rencontres thématiques, permanences à l'INSPE, stages spécifiques alliant les questions pédagogiques, revendicatives et sociétales...).

Notre présence auprès des entrant-es dans le métier se poursuit auprès des T1 à T5. Leur accompagnement nécessite d'intégrer cette question à l'activité quotidienne de la section avec notamment l'organisation ciblée de tournées d'écoles, de rencontres pour échanger sur le métier. C'est en répondant à leurs questionnements quotidiens qu'ils, elles et iels trouveront plus d'intérêt pour le syndicalisme particulier que le SNUipp-FSU développe.

2.1.2. Renouveler, densifier les équipes militantes, pérenniser notre projet syndical

Le SNUipp-FSU doit franchir une nouvelle étape dans son fonctionnement. Pour cela, la formation des militant-es doit être la pierre angulaire et doit être pensée dans la durée. Pour faciliter à la fois la féminisation et le renouvellement, le SNUipp-FSU doit donner les moyens de concilier l'engagement syndical avec les contraintes personnelles et professionnelles.

2.1.2.1. La formation

2.1.2.1.1. Les enjeux :

Développer et renforcer notre syndicalisme, en s'appuyant sur les réseaux militants et les syndiqué-es, passe par la formation de toutes et tous. Le SNUipp-FSU en fait une priorité.

L'évolution du profil des militant-es et du recrutement dans nos professions, la remise en cause du dialogue social, l'accélération et la multiplication des contres réformes nécessitent plus que jamais une formation syndicale de haut niveau :

- Former nos syndiqué-es, militant-es et responsables, aux niveaux départemental, académique ou national, pour faire perdurer la singularité du SNUipp-FSU, pour leur permettre de mener et conduire leur activité, remplir leur mandat, permettre de mieux comprendre les métiers et leurs enjeux, de percevoir le rôle à jouer pour le faire évoluer et les leviers pour le faire.
- Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacun-e, évoluant au fur et à mesure des prises de responsabilités et tout au long de la vie syndicale est un enjeu majeur.
- Repenser le militantisme pour favoriser la participation de tous les profils militants, en particulier les femmes et des jeunes passe aussi par la formation.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU se dote d'un secteur formation. Il travaillera avec les autres secteurs et en articulation avec le centre de formation de la FSU.

2.1.2.1.2. La méthode :

Cette formation doit aborder tous les aspects caractéristiques du syndicalisme enseignant et en particulier correspondre à tous les aspects de l'identité du SNUipp-FSU. Elle doit, entre autres, proposer des contenus centrés sur les missions des militant·es et l'expertise construite (instances, communication, droits des personnels, thématiques néo, ASH, services publics, précarité...), mais aussi des contenus en lien avec des chercheur·es traitant des questions professionnelles, sociologiques, économiques, historiques, politiques, sociétales, environnementales. Elle doit aussi permettre une appréhension de l'histoire du SNUipp-FSU, de la FSU, du syndicalisme et des grands faits politiques qui ont marqué l'histoire du mouvement ouvrier au cours de sa construction.

Le plan de formation syndicale fera l'objet d'un point des débats du Conseil National.

Les conditions de l'utilisation d'outils de formation à distance et de mise à disposition de vidéos doivent être étudiées (en métropole comme dans les DROM), en plus de formations en présentiel.

Le SNUipp-FSU a la volonté de mettre en place des sessions décentralisées et un plan de formation à plusieurs niveaux au plus près des besoins. Il veillera à faciliter la participation du plus grand nombre en s'appuyant entre autres sur des formations de formateurs·trices.

2.1.2.2. Féminiser et renouveler

2.1.2.2.1. Féminiser :

Le SNUipp-FSU défend l'égalité entre les femmes et les hommes. Il agit et doit continuer d'agir en son sein dans ce but.

La féminisation des équipes militantes répond à l'exigence d'améliorer l'égalité et la démocratie dans le syndicat. Dans une grande majorité des équipes départementales comme dans l'équipe nationale, des progrès pour féminiser ont été faits mais augmenter encore la proportion de militantes est un objectif essentiel pour rendre le SNUipp-FSU plus représentatif dans une profession à plus de 80 % féminine et même 93% pour les AESH.

La féminisation des équipes militantes ne doit pas se limiter au seul renouvellement. Plusieurs leviers peuvent être mis en place immédiatement afin de la favoriser. La présence des femmes ne peut être renvoyé à leur seule responsabilité / volonté et notamment à leurs obligations ou choix familiaux. Afin de prendre en compte cette réalité, une attention particulière sur les modalités de fonctionnement interne et d'organisation du temps militant pour favoriser l'investissement des femmes: temps de parole minuté et limité, alternance des interventions femmes/hommes, formation des militantes à la prise de parole et plus largement à la communication et outiller les hommes pour qu'il la partage ; horaires de nature à favoriser la présence des femmes, défraiement du transport, prise en charge et/ou organisation de la garde des enfants en s'appuyant sur une étude des besoins.

A l'externe, la représentation du SNUipp-FSU dans les instances, audiences, intersyndicales doit être à l'image de la profession en termes de féminisation.

2.1.2.2.2. Renouveler

L'engagement militant se fait sur une période moins longue que par le passé. Les équipes se renouvellent de plus en plus pour répondre à la nécessité d'assurer une continuité de l'activité et de l'action syndicale.

Le renouvellement sur l'ensemble des composantes du syndicat est une nécessité et doit veiller à ce qu'il soit à l'image de la profession dans toute sa diversité avec une attention pour les personnes en situation de handicap. Plusieurs pistes sont à explorer. Bien sûr, le travail en équipe sous toutes ses formes, le tuilage sur un maximum de dossiers est à privilégier afin de limiter l'isolement et la surcharge de travail et favoriser le partage de responsabilités.

Les responsabilités départementales et nationales comportent de nombreux aspects positifs qui sont à mettre en avant pour les rendre plus attractives. Afin qu'elles ne fassent pas « peur », il est également important de renforcer l'organisation collective du travail. La prise en charge progressive des dossiers mais aussi la "désacralisation" des fonctions départementales et nationales sont à interroger. Pour favoriser le renouvellement et la prise de responsabilité le SNUipp-FSU engage une réflexion sur la mixité des co-secrétariats départementaux.

Des progrès ont été accomplis dans les sections départementales et l'équipe nationale pour que les militant-es syndicaux-ales ne restent pas éloigné-es de l'exercice du métier pendant une durée supérieure à deux mandats. Plus généralement, une limitation des mandats est un élément essentiel dans le renouvellement des équipes militantes car elle permet de donner un horizon temporel aux mandats syndicaux. Comme pour l'arrivée et l'engagement progressif à tous les niveaux, la sortie des militant-es doit être anticipée pour la structure et la personne afin de permettre une certaine continuité. L'expérience acquise doit se transmettre en termes de savoirs et de savoirs faire militants. Cette transmission nécessite de dégager du temps spécifique, d'explicitier et clarifier les différentes missions du syndicat, des militant-es, des représentant-es élu-es des personnels, retravailler sur le sens du collectif, rappeler qu'on n'est pas seul-e, et rendre explicite le fait que l'action de chacun-e compte. Réduire ou arrêter sa décharge syndicale ne doit pas être synonyme d'arrêt du militantisme. En effet, garder le lien avec ces militant-es chevronné-es dans les sections par exemple en les intégrant au conseil syndical ou comme responsables de secteurs permettra qu'ils et elles et iels soient des interlocuteurs-trices privilégié-es auprès des personnels.

L'accueil des nouveaux-elles militant-es au niveau départemental comme national doit être amélioré afin notamment d'éviter les implicites dans les fonctionnements.

Cette intégration repose avant tout sur la formation syndicale. Mais aussi, matériellement et politiquement avec par exemple le défraiement du transport, la prise en charge de la garde des enfants, avec l'élaboration d'un guide, lors des CS en prenant un temps pour expliquer le fonctionnement interne ou en les impliquant sur une thématique précise puis leur permettre de s'ouvrir progressivement vers d'autres domaines. Pour le SNUipp-FSU, il est utile de s'appuyer sur un maillage local afin de permettre une « décentralisation » du militantisme départemental, de construire un outil type « lettre du/de la militant-e » afin d'informer et d'outiller les militant-es de terrain sur de possibles actions et sur le reste des actions menées par les sections départementales et nationales.

Depuis Perpignan la mise en place d'un Groupe de Travail "équipe militante", a permis d'engager un travail sur ces questions, ce travail doit être poursuivi.

Lors des deux dernières années avec la crise sanitaire, le SNUipp-FSU a fonctionné de façon différente (distanciel/présentiel, réunions hybrides). Le recours à la visioconférence a permis, que ce soit pour les instances internes comme pour les rencontres avec les collègues, de garder un lien indispensable à l'activité syndicale.

Si cette modalité d'organisation doit pouvoir perdurer, selon les réalités géographiques et temporelles, elle ne peut devenir la norme. En effet, les rencontres directes (entre militant-es et avec les collègues), de par la richesse des échanges qu'elles induisent, restent indispensables.

2.1.3. La syndicalisation

La syndicalisation est inhérente à l'activité syndicale, marquant ainsi le lien avec la profession. Le SNUipp-FSU, en cherchant le contact direct et régulier avec les personnels (tournées d'écoles, permanences, RIS, stages, AG...), retraité-es, en les sollicitant régulièrement, en les associant à la construction de son projet, favorise l'adhésion. Le SNUipp-FSU n'a pour seule ressource que les cotisations de ses syndiqué-es.

Les relances de syndicalisation doivent être régulières, adaptées et ciblées en exploitant les contacts, les interactions ainsi que les temps forts de cette activité (rentrée, carte scolaire, opérations de carrière, mobilisations, ...). Ce travail doit être une priorité partagée par le plus grand nombre de militant-es.

Le développement de moyens de paiement favorisant la fidélisation (prélèvement reconductible, paiement par CB reconductible) doit être encouragé et mis en avant. Il est tout aussi important de faciliter le retour des cotisations (enveloppe T, libre réponse, pré timbrée...).

La syndicalisation est un enjeu principal pour notre organisation afin de pouvoir porter nos mandats, de diffuser, mobiliser et asseoir notre projet et notre spécificité auprès de l'ensemble de la profession. Le SNUipp-FSU sensibilisera les personnels à l'importance de se syndiquer, acte individuel au bénéfice de l'action collective.

La pérennisation des collectifs de travail, de l'engagement commun, des mobilisations massives repose fortement sur la syndicalisation. Si les questions individuelles, de carrière, de moyens peuvent augmenter le nombre de syndiqué-es, le SNUipp-FSU doit également poursuivre sa réflexion pour une meilleure prise en compte des questions relatives au métier et des questions sociétales. L'outil syndical est un espace collectif et d'échanges vivant. Le mettre en avant peut faciliter et dynamiser l'engagement syndical mais aussi de faire émerger des nouvelles modalités d'action. Cela nécessite que les militant-es soient outillé-es sur l'importance de la

syndicalisation. Le maillage sur l'ensemble du territoire doit permettre de partager les avancées acquises, les conquêtes afin de fédérer la profession autour du projet syndical du SNUipp-FSU.

L'évolution du nombre de syndiqué-es doit être analysée régulièrement tant dans ses aspects sociologiques et politiques qu'en terme de réponses à apporter pour améliorer la fidélisation et développer l'attractivité du SNUipp-FSU.

2.1.4. Mobiliser, valoriser et diffuser nos projets et actions

La forte médiatisation des actualités éducatives, qui a pu aller jusqu'à ignorer les partenaires sociaux, place le SNUipp-FSU devant un double défi. Le premier est celui de la réactivité, notamment par l'activation des réseaux sociaux pour des réactions rapides avant la diffusion d'analyses plus argumentées. Le second est celui de la propagation, de "la distribution" de ses réactions et prises de position. Il faudra s'appuyer sur le maillage réactif (les ruches) pour faire de toutes les correspondant-es école des vecteurs des prises de position, de partage du projet du SNUipp-FSU, comme des retours des collègues. Quelles synergies faut-il mettre en œuvre pour exploiter au mieux ce maillage, s'appuyer sur la forte présence des sections départementales sur les réseaux sociaux, sur les adhérent-es ? Le passage en format numérique de Fenêtre sur Cours offre un nouveau moyen de populariser et relayer le projet du SNUipp-FSU. D'autre part, la presse départementale et nationale au format papier garantit la présence du SNUipp-FSU dans toutes les écoles. De même, la diffusion des SNU-Infos, doit concourir à améliorer leur audience, à populariser l'ensemble des sujets traités et des productions du SNUipp-FSU.

La question de la diffusion des publications nationales et départementales au seul format numérique peut être interrogée en prenant en compte à la fois la pertinence des versions papiers, les nouveaux modes de lecture, les frais engendrés et les charges de travail.

Une réflexion doit être menée sur la mise en avant des initiatives, actions, informations départementales comme nationales en fonction des outils de communication et des supports : outils numériques (sites, réseaux sociaux, mails, lettre électro, SMS, espace adhérent-es, application mobile éventuelle...), papiers (FSC, bulletins départementaux, affiches, publications spécifiques, tracts, courriers ciblés...).

Nationalement, la presse et le site, dans le cadre de l'affichage d'un syndicat au plus près des personnels, rend lisible le projet du SNUipp-FSU, de la FSU et leurs actions sur le terrain.

Le SNUipp-FSU proposera des formations aux militant-es autour des diverses problématiques de communication. La communication avec la presse nécessite une formation spécifique et une réflexion sur les moyens de partager les argumentations.

Le SNUipp-FSU continuera de demander la levée des restrictions concernant la diffusion des lettres OSTIC.

La diversification des canaux, les nouveaux usages numériques (podcasts, chaînes de vidéos en ligne...), l'attente d'une communication rapide nécessite à la fois de maintenir l'investissement de l'ensemble des Réseaux Sociaux tout en maintenant et développant des publications d'analyses et de propositions plus étayées et détachées de l'immédiateté.

L'actualité entre pandémie et politique du Ministre a engendré une hausse importante de la production de l'utilisation de formats numériques : FAQ covid, webinaire, conférence de presse en hybride... Ces nouveaux formats permettent d'élargir les publics. Pour autant, ils ne peuvent constituer la référence de lien avec les personnels. Le SNUipp-FSU doit garder une communication proche et directe avec l'ensemble des personnels actifs et retraités.

Les lettres électroniques, facteurs de fréquentation du site, permettent également de relayer les actions, orientations et positionnements du SNUipp-FSU de manière régulière. Toutefois, une articulation plus fluide, notamment en termes de calendrier, avec les diverses publications des sections doit être recherchée. De plus, un point hebdomadaire pourra être envoyé aux sections récapitulant par secteurs les informations nationales de la semaine : circulaires intégrées dans l'intra, documents et notes des secteurs, liens avec les communiqués de presse du SNUipp-FSU et de la FSU. La possibilité d'information urgente avec des circulaires très rapides à lire serait conservée pour des situations plus urgentes.

2.1.4.1. Le SNUipp-FSU dans la FSU

Le SNUipp-FSU rappelle son attachement au trépied fondateur de la FSU : sections départementales fédérales, élément prépondérant de la vie fédérale, syndicats nationaux et tendances. Dans ce cadre, il doit prendre toute sa place dans la vie fédérale à hauteur du deuxième syndicat de la fédération et s'investir à tous les niveaux

existants. Par son souci et sa pratique de synthèse, il contribue à la réflexion et l'élaboration des positions fédérales sur les sujets transversaux des secteurs de la fonction publique.

Il y a une nécessité d'avoir un investissement militant important au sein des sections départementales FSU posant la question de la répartition interne des moyens qu'elle met à leur disposition.

2.1.4.2. Conseil Fédéral Régional

Les CFR se sont progressivement mis en place dans les grandes régions. Ils sont surtout portés par les syndicats de l'Éducation Nationale. Le SNUipp-FSU doit prendre toute sa place dans ces instances malgré les difficultés qui peuvent exister.

Il faut faire vivre cet échelon pour prendre en compte les nouvelles compétences de l'État au niveau régional. Le SNUipp-FSU doit en être un des moteurs. L'activité dans les CFR doit nourrir la réflexion mais aussi le positionnement des sections. Ce lien doit être plus progressif mais il faut éviter qu'il ne soit à la charge d'un-e seul-e militant-e.

2.2. Pour un SNUipp-FSU répondant aux défis d'un syndicalisme majoritaire, de proximité, de débat, de transformation sociale

2.2.1. Le SNUipp-FSU une forme de syndicalisme qui doit perdurer

Au sein de la FSU, le SNUipp-FSU, développe un syndicalisme de lutte, de propositions et de transformation sociale, écologique, militant, progressiste, féministe, rassembleur et unitaire à vocation majoritaire, afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits, de combattre les idées qui vont à l'encontre de ses mandats d'obtenir des avancées et de les valoriser. Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social et sociétal, nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Pour le SNUipp-FSU, impulser des mouvements majoritaires est une préoccupation constante et passe par la recherche d'unité syndicale, pour permettre l'engagement des personnels dans l'action. Si cette unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés, ni qu'elle ne devienne un frein à l'action ou un préalable aux mobilisations. Car fort de son implantation sur le terrain le SNUipp-FSU a la responsabilité d'agir avec la profession et donc de solliciter et d'entraîner les autres organisations syndicales.

Le congrès fédéral de Metz a porté l'ambition de construire un nouvel outil syndical avec nos partenaires de lutte et de transformation sociale, la CGT et Solidaires et avec les organisations disponibles pour s'inscrire dans un tel processus. Dans ce cadre, la FSU estime qu'il est possible et souhaitable d'envisager, sur la base du travail commun déjà bien engagé, une étape nouvelle d'unité syndicale dans la Fonction Publique, se traduisant par un cadre intersyndical pérenne FSU-CGT-Solidaires au plan national, ouvert à d'autres forces syndicales sans exclusive. Le SNUipp-FSU, dans la FSU, contribuera à cet objectif en se mettant en capacité de prendre en charge et de traiter des sujets fonction publique, interprofessionnels et sociétaux, de participer au plus près des salarié-es aux initiatives communes, voire d'en susciter et ce dans l'objectif d'élaborer un corpus revendicatif commun. Cela nécessite aussi de construire le débat avec l'ensemble des adhérent-es de l'enjeu et de la réalisation de construire cette nouvelle force.

Le SNUipp-FSU doit outiller et former ses militant-es pour cette démarche spécifique, pour que le débat sur la méthode puisse se poursuivre dans les conseils syndicaux mais aussi en Conseil National. Le SNUipp-FSU prendra toute sa place dans la fédération pour impulser des initiatives telles que les temps d'information et de formation syndicales avec CGT et Solidaires, au niveau départemental, académique et national qui permettraient, à terme, de construire un corpus commun. A moyen ou long terme, cela pourrait passer par des listes communes aux élections professionnelles. Il faudra multiplier les occasions de se rencontrer, d'échanger et de partager nos valeurs. La tenue d'instances de décisions communes peut être envisagée. Des formations militantes intersyndicales peuvent aussi se mettre en place pour apprendre de nos méthodes de travail et modes de prise de décision.

Les revendications débouchant sur des actions unitaires feront l'objet de campagne de communication commune visant à mettre en avant publiquement notre volonté de construire ce nouvel outil syndical.

Les adhérent-es doivent être informé-es, associé-es voire consulté-es sur les initiatives prises dans le cadre de cet objectif d'unification afin d'en être partie prenante.

Cela passe par l'articulation spécifique entre proposition d'unité d'action à toutes les forces et le développement de notre projet d'unification du syndicalisme de lutte et de transformation sociale à tous les niveaux et en s'inscrivant dans les réalités et les rapports de force départementaux.

Au-delà de l'unité syndicale, la FSU doit proposer à d'autres types de partenaires de travailler sur des actions et des objectifs communs (usager-es, parents d'élèves, associations, collectifs de luttes, professionnel·les d'autres secteurs) et concourir au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (luttes pour les droits sociaux, les droits des femmes, le climat, les migrant-es...). L'implication du SNUipp-FSU, avec la FSU, dans le collectif "Plus jamais Ça" est un marqueur de leur volonté de trouver les cadres pérennes d'intervention sur les questions sociales et environnementales. Des modalités telles que l'organisation régulières de réunions publiques sur ces thèmes, ainsi que sur les services publics, avec les partenaires de "Plus Jamais Ça" pourraient permettre d'inscrire ces sujets dans le débat public.

2.2.2. Le SNUipp-FSU un syndicalisme de représentation des personnels (droits des personnels, droits syndicaux...) qui continue de garantir équité et transparence (LTFP, LDG,)

Le droit syndical des personnels du premier degré sur leur temps de travail s'est fortement dégradé depuis la mise en place du décret de 2014 (réunions d'informations syndicales, stages syndicaux). Le SNUipp-FSU dénonce les pressions sur les personnels et leurs représentants les empêchant d'exercer leur droit syndical.

Les délégué-es des personnels et les militant-es syndicaux-ales ne sont pas systématiquement remplacé-es dans le cadre de leur activité syndicale. Mis-es ainsi en difficulté vis à vis des autres personnels, de leurs élèves, des familles, les représentant-es du personnel ne peuvent pas exercer sereinement leurs mandats.

La mise en place du droit d'accueil (SMA et déclaration d'intention) est une atteinte au droit de grève, induisant de fait une difficulté supplémentaire à mobiliser les personnels. Le SNUipp-FSU continue à revendiquer la fin de la déclaration d'intention et encourage les sections départementales à développer des alternatives pour la contourner.

Le gouvernement a montré le peu d'intérêt qu'il portait aux instances paritaires et multiplie à l'inverse des réunions chronophages sans que le point de vue des personnels soit entendu. La remise en cause du paritarisme afin de « faciliter » une « déconcentration managériale » de la Fonction publique est l'aboutissement de l'atteinte au droit syndical des personnels.

Aujourd'hui, la volonté de limiter la parole des organisations syndicales représentatives et de leurs délégué-es du personnel est de plus en plus forte. Le SNUipp-FSU construira les mobilisations nécessaires avec les personnels.

2.2.2.1. La place des instances et le lien avec les personnels.

Le SNUipp-FSU devra être partie prenante à tous les échelons des nouvelles instances administratives, en alimentant de questions spécifiques dont les personnels ont été dépossédés avec les suppressions des instances paritaires (mouvement, promotion, formation...). Il exige le rétablissement des instances paritaires et l'abrogation de la loi Transformation de la Fonction Publique. La disparition de ces instances n'empêchera pas le SNUipp-FSU (notamment par le biais de groupes de travail) d'informer et de défendre les collègues par tous les moyens en remettant la question de la transparence et de l'équité au centre des préoccupations.

Le SNUipp-FSU est convaincu que l'échelon départemental reste l'échelon pertinent du fonctionnement du service public d'Éducation dans le premier degré. Il s'oppose fermement à la volonté de rendre cette gestion académique. Pour autant, il occupera toute sa place à cette échelle pour rappeler la pertinence de l'échelon départemental et y défendre les particularités notamment sur les opérations de mobilité et de carrière.

Le SNUipp-FSU continuera à informer les personnels des instances où il siège. Et proposera des temps collectifs d'échanges et d'information sur les fonctionnements de l'administration concernant la carrière et le métier en précisant les spécificités départementales, académiques ou nationales.

2.2.2.2. Reconstruire du collectif

Le SNUipp-FSU, doit faire face à une multiplicité des sollicitations liée à l'éclatement du corps et des revendications qui créent une augmentation de la charge de travail syndical. Il continuera à répondre aux sollicitations des personnels concernant la gestion individuelle de leur carrière ou l'accompagnement lors d'audience, et mènera

une réflexion globale afin de développer des temps collectifs d'information et de conseil, et ainsi tenter d'impulser et reconstruire du collectif professionnel.

2.2.2.3. Se réinventer

Le SNUipp-FSU depuis sa création s'est rendu incontournable lors du travail paritaire pour informer, expliquer et faire respecter l'équité et la transparence. Le SNUipp-FSU, en se réinventant et en trouvant de nouvelles pratiques, restera l'interlocuteur des personnels en construisant, avec elles et eux, les revendications et le rapport de force nécessaire pour défendre et améliorer les droits des personnels et leurs conditions de travail.

Le SNUipp-FSU mène une réflexion sur les initiatives et les outils à développer pour contrer les techniques de nouveau management public qui pervertissent le métier, déstabilisent les équipes enseignantes et fragilisent notre culture professionnelle et s'y opposer (L'obsession de l'évaluation, la rémunération au mérite, la mise en concurrence, la réduction des coûts, le pilotage par objectif, l'individualisation, la culpabilisation, l'oubli de l'intérêt général et les changements incessants). La proximité et les échanges réguliers avec les personnels sont un levier pour permettre du collectif dans un métier que le nouveau management public cherche à déshumaniser et individualiser.

Secteur Administratif et d'action juridique

La dégradation du dialogue social, les compétences de plus en plus restreintes des instances de représentation des personnels, la multiplication de situations complexes accentuent la charge de travail des militant·es. Se défendre contre ces attaques et dénoncer les entraves, rédiger les recours contestant les décisions de l'administration, demandent souvent à être étayés par des arguments juridiques. En conséquence, le SNUipp-FSU se dote d'un secteur administratif et d'action juridique qui œuvrera en tant que conseil interne auprès de ses instances, de ses secteurs et de ses sections départementales. L'action juridique ne peut remplacer les mobilisations pour défendre et gagner des droits. C'est pourquoi il évaluera également l'opportunité d'intervenir sur des dossiers collectifs, intéressant sur le fond l'ensemble de la profession, afin de maintenir, conforter des droits ou en obtenir de nouveaux.

2.2.3. Élections professionnelles de 2022 : renforcer encore notre majorité

En décembre 2022, le SNUipp-FSU devra conforter et augmenter sa représentativité.

C'est en étant plus fort, rassembleur, dynamique, combatif que le SNUipp-FSU sera en position favorable pour défendre les personnels et l'école.

C'est en étant ambitieux et volontariste que le SNUipp-FSU pourra œuvrer pour un syndicalisme de transformation sociale, alliant propositions, contestations, mobilisations et négociations, développant notre projet d'une école et d'une société juste et égalitaire, alternative aux politiques libérales.

La Loi de 2019 de Transformation de la Fonction Publique, en modifiant fortement le périmètre et les compétences des instances, amène le SNUipp-FSU à réinventer son syndicalisme en s'appuyant sur sa plus grande force : sa proximité avec la profession.

Il doit passer d'une communication axée sur la condamnation de notre dessaisissement, avec la quasi-disparition du paritarisme, à une communication où il met en avant tout ce qu'il fait en termes d'aides, de conseils, d'explications, d'accompagnement et d'interventions auprès de l'administration. L'expertise et le savoir-faire des représentant·es du personnel du SNUipp-FSU ne sont plus à prouver. Ils servent de point d'appui pour accompagner tous les personnels et les défendre dans l'intérêt du plus grand nombre. C'est un des éléments qu'il faudra valoriser dans la campagne électorale.

Lors de ces élections, le vote fédéral sera prépondérant, c'est pourquoi le lien avec la FSU doit devenir automatique pour les personnels.

Il faut donc rendre visible la fédération. Afficher systématiquement le logo FSU aux côtés du logo SNUipp-FSU est une première réponse qui a été apportée. Mais il faut aller plus loin : construire une identité commune (logo, charte graphique, nom, format des lettres OSTIC...) à tous les syndicats nationaux de la FSU est indispensable. Le SNUipp-FSU continuera à peser dans la FSU en ce sens.

2.2.4. Syndicalisme retraité·es

Au sein du SNUipp-FSU, la continuité militante assure une présence revendicative cohérente à toutes les étapes de la vie des personnels : formation, exercice, retraite. En ce sens, les revendications sont communes aux actif-ves et aux retraité-es, comme la défense et la promotion de services publics de proximité, l'accès aux soins, l'évolution de la protection sociale, la prise en charge de la perte d'autonomie, la culture... L'aspiration à une autre prise en compte de l'humain, de l'environnement tout comme le rejet des inégalités sont aussi des sujets qui les rassemblent.

La commission nationale des retraité-es, en lien avec la SFR FSU, contribue à éclairer le syndicat sur des questions telles que la place des retraité-es dans la société, le pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions.

La FSU est une composante active du « groupe des 9 » qui rassemble des organisations syndicales et associatives de retraité-es (CGT, FSU, FO, CGC, CFTC, FGR-FP, Solidaires, Ensemble et Solidaires, LSR). Les nombreuses initiatives unitaires font des retraité-es un élément important du mouvement social.

La syndicalisation des retraité-es est donc un enjeu pour le SNUipp-FSU comme pour la FSU. Dans le syndicat, ils, elles et iels jouent un rôle important dans le lien intergénérationnel avec les actif-ves et constituent une mémoire et une ressource utile à toutes et tous. C'est pourquoi, une réflexion spécifique devra être menée dans l'ensemble du syndicat afin de poursuivre la syndicalisation au moment du départ en retraite de tous les personnels.

Il faut souligner la meilleure prise en compte des retraité-es dans l'activité syndicale (CN, stages, communication), l'investissement du groupe d'animation des retraité-es du SNUipp-FSU dans les instances fédérales et notamment la SFRN, leur implication au quotidien pour assurer et concrétiser le lien entre le SNUipp-FSU et les adhérent-es retraité-es.

Les liens actif-ves/retraité-es doivent être favorisés à tous les niveaux et dans la communication syndicale pour que les adhérent-es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel. Une attention particulière sera portée les années précédant le passage à la retraite notamment par l'envoi à leur adresse de "l'info retraité-es" et le développement de stages retraitables.

Les retraité-es du SNUipp-FSU sont aussi membres de la FGR-FP. Au sein du « groupe des neuf », avec la FSU, cette association porte la voix des retraité-es de la FP et renforce ainsi la convergence public/privé. En lien avec le pôle des retraité-es, elle joue un rôle particulier.

La très grande majorité des adhérent-es sont issu-es de quinze syndicats nationaux de la FSU, mais elle regroupe aussi des adhérent-es d'autres syndicats (Solidaires, FAEN, FGAF-FO et UNSA), d'une association (l'ARFEN) et des adhérent-es direct-es.

Pour garder toute leur pertinence, l'investissement des militant-es de la FSU et l'avenir de la FGR-FP doivent être pensés en lien avec le renforcement du syndicalisme retraité de la FSU.

3. Place des DROM

Afin de pouvoir mieux tenir compte des réalités du système éducatif dans les outre-mer, de mieux prendre en compte les revendications spécifiques de chaque section DROM, de porter leurs revendications, le SNUipp-FSU s'était fixé comme objectif de "veiller à refléter la diversité des territoires dans l'équipe nationale, avec une réflexion spécifique pour intégrer les DROM".

Ceci s'est concrétisé avec la mise en place de réunions DROM à la veille des CN, de réunions en visioconférence avec les sections, d'interventions dans le cadre fédéral ou directement auprès du MEN.

Ce fonctionnement doit devenir plus systématique et permettre de mieux prendre en compte la diversité de l'ensemble des départements, d'en faire état dans les publications nationales et sur le site qui mettrait en lumière les spécificités et les problématiques de chacun d'entre eux.

Changement de nom

Le SNUipp-FSU acte le changement de son nom en FSU-SNUipp ce changement de nom sera effectif juste après les élections professionnelles.

Au vu de la majorité qui s'est dégagée pour une inversion immédiate de son nom de SNUipp-FSU en FSU-SNUipp, il invite les sections départementales qui le souhaitent à mettre en place cette inversion dès à présent. Il l'accompagne dans cette dynamique, en mettant à disposition des sections les supports numériques et la charte graphique permettant d'utiliser les noms et logo FSU-SNUipp.

Afin de préparer son changement de nom global, le SNUipp-FSU travaillera à une communication tout au long du 1er trimestre permettant de renforcer la visibilité de la FSU pour mieux la mettre en avant.

Le conseil national de novembre adoptera la proposition de modification statutaire pour un changement de nom au niveau national et pour l'ensemble des sections départementales qui sera votée lors d'un congrès extraordinaire au premier trimestre 2023.